



Congé pour création d'entreprise, Démission, ARE...

Par **NicoPG**, le **07/12/2012** à **12:22**

Bonjour,

Après avoir travaillé 4 ans dans mon entreprise (4 ans plus 18 mois comme prestataire), je souhaite la quitter pour devenir indépendant.

J'ai plusieurs questions et ne parviens nulle part à trouver de réponse claire... pourriez-vous m'aider ? :/

Je songe à profiter d'un Congé pour création d'entreprise, qui me sécuriserait en me permettant de réintégrer mon entreprise après 1 ou 2 ans. Mais...

- si mon activité indépendante ne fonctionne pas, aurai-je la possibilité de réintégrer mon ancien poste en avance ?
- si mon activité indépendante ne fonctionne pas, aurai-je le droit de prendre une autre activité salariale pour gagner ma vie ?
- si mon activité indépendante ne fonctionne pas, aurai-je le droit aux allocations Assedis (ARE ?)

Si mon activité fonctionne, je compte alors démissionner de mon ancien poste au bout des un ou deux ans réglementaires, pour motif de rapprochement de conjoint. Dans ce cas, j'aurai droit aux ARE. Mais...

- sur quelle base seront calculées les ARE, mon ancien salaire (confortable) car j'étais toujours sous contrat et simplement en congé, ou les revenus de ma nouvelle activité (qui ont de bonnes chances d'être bien moins important) ?
- pour toucher l'aide à la création d'entreprise (qui consiste à recevoir l'intégralité de ses ARE en 2 fois, par anticipation) sera-t-elle possible, ou bien devrai-je dissoudre mon entreprise

individuelle de freelance et en recréer une autre ?

- cette aide (les ARE par anticipation) est-elle toujours accessible si je pars m'installer temporairement à l'étranger pour travailler avec ma nouvelle activité ?

Mes questions sont assez précises, voire tordues.

Si par chance quelqu'un pouvait m'éclairer, je lui en serais grandement reconnaissant...

En tout cas, merci !